

ANC Concept



Pré-cadrage environnemental

Sainte - Anne, Guadeloupe
17 septembre 2021

**Pré-cadrage environnemental
pour le projet de lotissement
« Les Hauts de Bois - Jolan »**



biotope

Réseau administratif

Citation recommandée	Biotope, 2021. Pré-cadrage environnemental pour le projet de lotissement « les Hauts de bois-jolan », Commune de Saint-Anne - 971.	
Version/Indice	Version 1	
N° de contrat	DEV210900882_1	
Date de démarrage de la mission	13/09/2021	
Maître d'ouvrage	ANC Concept, Immeuble Mimosa, 30 Lot. Dugazon de Bourgogne 97139, Les Abymes	
Interlocuteur	Monsieur VAULEON Martin	mv@anc-concept.fr Tel. 06 90 281 481
Biotope, Responsable du projet	Joël RIOS	jrrios@biotope.fr Tél : 06 90 07 96 10
Biotope, Contrôleur qualité	Pierre CAHAGNIER	pcahagnier@biotope.fr Tél : 06 96 44 64 35

Biotope est signataire de la « Charte d'Engagement des Bureaux d'Études dans le domaine de l'évaluation environnementale ».

Sauf mention contraire explicite, toutes les photos du rapport ont été prises sur site par le personnel de Biotope dans le cadre des prospections de terrain.

Introduction

Dans le cadre d'un projet de création d'un lotissement sur la parcelle AI 2515 d'une superficie de 2,4 hectares à Sainte-Anne en Guadeloupe, ANC Concept sollicite BIOTOPE CARAIBES pour la réalisation d'un pré-cadrage environnemental.

L'objectif de cette étude est de cibler et de localiser les principales contraintes réglementaires et patrimoniales liées aux espèces sauvages et à leurs milieux naturels. La zone d'implantation du projet se situe à proximité du domaine protégé du Conservatoire du littoral « Bois Jolan Pointe du vent. Sur cette base, l'intérêt écologique de l'aire d'étude est évalué. Cette étude ne se veut donc pas exhaustive quant à l'évaluation de la richesse biologique de la zone pour l'ensemble de la faune et de la flore. Les espèces réglementées ou présentant des statuts de rareté et de menace ont été essentiellement visées. Ainsi, les prospections de terrain ont concerné les groupes biologiques suivants : la flore et les habitats naturels, les amphibiens, les insectes, les reptiles, les oiseaux et les mammifères (dont les chiroptères).

La présente étude se base d'une part sur l'analyse des données bibliographiques disponibles et d'autre part sur la réalisation d'inventaires réalisés en septembre 2021 par un binôme d'experts (botaniste et fauniste).

Sommaire

1	Localisation du site, contexte d'étude et méthode appliquée	7
2	Bilan des données consultées	10
3	Zonages du patrimoine naturel	11
4	Continuités écologiques	12
5	Zones humides	13
6	Méthodologie pour l'identification des enjeux écologiques	14
	6.1 Enjeux des continuités écologiques	14
	6.2 Réglementation associée aux continuités écologiques	14
	6.3 Niveau d'enjeu de conservation	14
	6.4 Espèces végétales exotiques envahissantes	14
7	Diagnostic des habitats naturels, de la flore et de la faune	16
	7.1 Diagnostic de la flore et des habitats naturels	16
	7.1.1 Les habitats naturels	16
	7.1.1 Les zones humides	27
	7.1.2 La flore	27
	7.1.3 Synthèse des enjeux Flore et Habitats	33
	7.2 Diagnostic de la faune	35
	7.2.1 Avifaune	35
	7.2.2 Amphibiens	37
	7.2.3 Reptiles	38
	7.2.4 Rhopalocères et Odonates	39
	7.2.5 Mammifère terrestre	40
	7.2.6 Chiroptères	41
	7.2.1 Synthèse des enjeux Faune	43
8	Synthèse et conclusions du prédiagnostic	45
	8.1 Appréciation du risque biodiversité	45
	8.2 Recommandations quant à l'implantation du projet	45
	8.3 Besoin d'études complémentaires et éléments à prendre en compte dans le projet	46
	8.4 Les étapes à déclencher après le pré-diagnostic écologique	47
9	Glossaire	48
10	Annexes	49
	Annexe 1 : Liste des espèces végétales recensées	49

Table des illustrations

Figure 1 : Carte de localisation de l'aire d'étude	8
Figure 2 : Carte des parcours de prospection	15
Figure 3 : Vue partielle de la prairie, régénération de <i>Leucaena leucocephala</i> .	19
Figure 4 : Vue partielle de la prairie, portion Nord dominée par <i>Barleria lupulina</i> .	19
Figure 5 : Recouvrement végétale de la prairie	19
Figure 6 : Vue partielle de la prairie, portion Sud.	19
Figure 7 : Vue générale de Prairie, portion Nord.	20
Figure 8 : Vue partielle de régénération d'épineux, portion Sud.	21
Figure 9 : Vue partielle de la régénération d'épineux, portion Sud.	21
Figure 10 : Vue partielle du fourré à <i>Leucaena leucocephala</i> , portion Nord.	21
Figure 11 : Vue partielle à l'intérieur du fourré dominé par <i>Leucaena leucocephala</i> , portion Nord.	21
Figure 12 : Vue partielle à l'intérieur du fourré, portion Ouest.	21
Figure 13 : Vue partielle à l'intérieur du fourré dominé par des espèces exotiques, portion Ouest.	21
Figure 14 : Vue partielle à l'intérieur de la formation forestière, portion Est.	22
Figure 15 : Vue partielle à l'intérieur de la formation forestière, portion Est.	22
Figure 16 : Régénération indigène à l'intérieur de la formation forestière, portion Est.	23
Figure 17 : Déchets à l'intérieur de la formation forestière, portion Est.	23
Figure 18 : Vue partielle à l'intérieur de la formation forestière, portion Est.	23
Figure 19 : Déchets à l'intérieur de la formation forestière, portion Est.	23
Figure 20 : Vue partielle des <i>Haematoxylum campechianum</i> , portion Sud.	23
Figure 21 : Vue partielle à l'intérieur de la formation forestière, portion Ouest.	23
Figure 22 : Vue partielle du jardin et de la pelouse entretenue.	24
Figure 23 : Vue partielle du jardin ornementale.	24
Figure 24 : Vue partielle du jardin ornementale.	25
Figure 25 : Chemin d'accès à l'intérieur de l'aire d'étude.	25
Figure 26 : Chemin d'accès à l'intérieur de l'aire d'étude.	25
Figure 27 : Vue partielle de la haie qu'allonge la prairie.	25
Figure 28 : Cartographie des habitats	26
Figure 29 : Individu de <i>Schaefferia frutescens</i> .	27
Figure 30 : Individu de <i>Sideroxylon obovatum</i> .	27
Figure 31 : <i>Coccothrinax barbadensis</i> au sein de l'aire d'étude.	28
Figure 32 : Carte de localisation des espèces exotiques envahissantes	32

Figure 33 : Carte de synthèse des enjeux concernant la flore	34
Figure 34 : <i>Quiscalus lugubris</i> © Gabriel Naudet	36
Figure 35 : <i>Allenia fusca</i> © Gabriel Naudet	36
Figure 36 : <i>Eleutherodactylus martinicensis</i> © Gabriel Naudet	37
Figure 37 : <i>Eleutherodactylus johnstonei</i> © Gabriel Naudet	37
Figure 38 : <i>Ctenotorus marmoratus</i> © Gabriel Naudet	38
Figure 39 : <i>Gymnophthalmus underwoodi</i> © Danie Pinelli	38
Figure 40 : <i>Erythrodiplax umbrata</i> © Gabriel Naudet	39
Figure 41 : <i>Anartia jatrophae</i> © Gabriel Naudet	39
Figure 42 : <i>Herpetes javanicus</i> © Daniel Pinelli	40
Figure 43 : Nombre de minutes positives par nuit pour chacune des espèces de chiroptères détectées sur la zone d'étude	41
Figure 44 : Carte des enjeux faune sur l'aire d'étude	44

1 Localisation du site, contexte d'étude et méthode appliquée

La zone d'étude se situe dans la ville de Sainte-Anne en Guadeloupe (972).

Cette étude a pour objet de détecter les éléments évidents du milieu naturel à prendre en compte dans la définition du projet.

Elle ne se substitue pas à une expertise écologique approfondie en période favorable, afin de bien appréhender le niveau d'enjeu écologique du site et répondre en outre aux exigences des services de l'Etat vis-à-vis des dossiers de demande d'autorisation à formaliser.

L'objectif de cette étude est de déterminer un premier diagnostic des enjeux écologiques pour la faune et la flore ainsi que les habitats à enjeux. Ainsi les enjeux sont localisés pour chacune des espèces et milieux naturels présent dans la zone d'étude.

Ce pré-diagnostic a pour objet de déterminer les risques et opportunités liés à la biodiversité quant à la faisabilité du présent projet d'aménagement sur le site d'étude. Il consiste en :

- 1) Un bilan de la bibliographie et des données publiques disponibles sur le site d'étude ;
- 2) Un bilan des zonages du patrimoine naturel et des continuités écologiques majeures concernant le site d'étude ;
- 3) Un repérage par des écologues confirmés du site et de ses potentialités d'accueil pour la flore et les principaux groupes de faune protégés ou à enjeu de conservation ;
- 4) Un avis sur le niveau de risque identifié.

Les investigations de terrain ont eu lieu durant les journées du 13 et du 19 septembre 2021. Les différents milieux du site d'étude ont été parcourus dans un objectif d'optimisation des observations d'espèces et d'habitats pouvant constituer un enjeu écologique et/ou ayant des implications réglementaires pour le projet d'aménagement. L'attention s'est notamment portée sur les milieux naturels ou artificiels susceptibles d'accueillir la plus grande diversité de faune et de flore.

Une synthèse et des recommandations d'aide à la décision sont proposées en fin de document.

Soulignons que ce document ne peut en aucun cas constituer le volet milieux naturels d'une étude d'impact.

Afin d'évaluer les enjeux écologiques et les potentielles contraintes réglementaires du projet, plusieurs aires d'étude ont été distinguées. Celles-ci sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Définition des aires d'étude

Aire d'étude	Principales caractéristiques et délimitations dans le cadre du projet
Aire d'étude rapprochée	2,5 ha centrés sur la zone d'emprise du projet
Aire d'étude éloignée	L'aire d'étude éloignée est représentée par un cercle d'un rayon de 6 km. Cette aire d'étude a été défini selon les corridors écologiques alentours, les espaces boisés et la capacité de dispersion des espèces. Elle permet une approche plus globale du fonctionnement écologique local, des connaissances bibliographiques et de l'impact paysager du projet.

1 Localisation du site, contexte d'étude et méthode appliquée

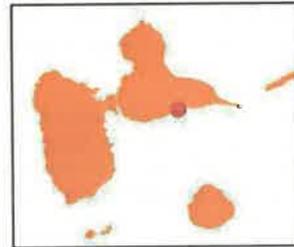


Aire d'étude

Pré-cadrage environnemental pour le projet de lotissement
« Les Hauts de Bois-Jolan » sur la parcelle AI 2515

Légende

 Aire d'étude



Carte 1 : Localisation des aires d'étude



1 Localisation du site, contexte d'étude et méthode appliquée



ANC CONCEPT
Trames vertes et bleues
 Pré-cadrage environnemental pour le projet de lotissement « Les Hauts de Bois-Jolan » sur la parcelle A1 2515

Légende

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude
- Trame verte et bleu
- Réseau hydrographique
- Routes
- ZNIEFF
- ZNIEFF de type II
- Milieux humides
- Zone de conservation du littoral
- Régime forestier



Carte 2 : Trames vertes et bleues au sein de l'aire d'étude éloignée



2 Bilan des données consultées

Bibliographie relative au site d'étude*				
Livre Rouge des plantes menacées aux Antilles Françaises Biotope, Museum national d'Histoire naturelle		Pas d'espèces floristiques protégées ni menacées sur le site d'étude		
Données publiques disponibles relatives à				
Base de données	Organisme gestionnaire	Groupes concernés	Date de consultation	Espèces et cortèges patrimoniaux et/ou protégés
Inventaire national du patrimoine naturel	Muséum national d'histoire naturel, l'UMS 2006 Patrimoine naturel	Oiseaux, mammifères, reptiles et amphibiens, odonates et rhopalocères.	20/09/2021	Espèces communes protégées au sein des différents groupes faunistiques
État des connaissances avant investigations de terrain				
FAIBLE et ANCIEN		MOYEN ou VARIABLE et RECENT	BON et RECENT	
État de conservation et fonctionnalité des milieux				
L'aire d'étude semble être situé dans un corridor reliant le littoral Atlantique au massif forestier des Grands-Fonds.				

3 Zonages du patrimoine naturel

Bilan établi sur l'aire d'étude et l'aire d'étude éloignée.

L'aire d'étude éloignée a été défini selon les corridors écologiques alentours, les espaces boisés et la capacité de dispersion des espèces. Elle permet une approche plus globale du fonctionnement écologique local, des connaissances bibliographiques et de l'impact paysager du projet.

Seuls les zonages concernant spécifiquement les milieux naturels et la biodiversité sont retenus.

Zonages règlementaires du patrimoine naturel	
Site du conservatoire du littoral : Bois-Jolan Pointe du vent	Adjacent à l'aire d'étude au sud et à l'est
Zonages d'inventaires du patrimoine naturel	
ZNIEFF TYPE I Bois-Jolan Anse Gros Sable	1,6 km de l'aire d'étude à l'est
ZNIEFF TYPE I Anse à la Barque	3,7 km de l'aire d'étude à l'est
ZNIEFF TYPE I Liars Saint-Robert	4,1 km au nord-ouest
ZNIEFF DE TYPE II Grands fonds	850 mètres de l'aire d'étude à l'est
Des zonages problématiques ou bloquants pour le projet ?	Des zonages à prendre en compte ?
NON	NON

4 Continuités écologiques

Le bilan est établi en prenant en considération les continuités écologiques sur l'aire d'étude et l'aire d'étude éloignée.

Le site et ses abords sont-ils concernés par des réservoirs de biodiversité à prendre en compte ?

NON

Le site et ses abords sont-ils concernés par des corridors écologiques à prendre en compte ?

OUI NON

Points de vigilance / Commentaires

L'aire d'étude se situe au sein d'un corridor écologique entre le littoral Atlantique avec la zone du conservatoire du littoral et le massif forestier des Grands-Fonds. Ce corridor emprunte les ZNIEFF de Bois-Jolan – Anse gros Sable et Anse à la Barque et permet de relier les réservoirs de biodiversité entre eux.

D'un point de vue plus rapproché, l'aire d'étude ne semble pas constituer un point de rupture entre les différents milieux avoisinants. En effet la forêt sèche situé dans la zone d'étude est séparée du reste de la forêt littorale par une zone de mangrove captive, il n'y a donc pas de continuité actuelle identifiée.

5 Zones humides

Le bilan est établi sur le site du projet ainsi que sur les espaces périphériques en continuité fonctionnelle avec celui-ci.

Le site et ses abords sont-ils concernés par des zones humides à prendre en compte ?

OUI NON

Points de vigilance / Commentaires

L'aire d'étude se situe à proximité de plusieurs milieux humides situés au sud de la route de bois Jolan :

- une mangrove captive
- une lagune
- un marais saumâtre

Le projet n'est pas une rupture de continuités écologiques entre les milieux humides localisés au sud du projet.

6 Méthodologie pour l'identification des enjeux écologiques

6.1 Enjeux des continuités écologiques

Le niveau d'enjeux de conservation des continuités écologiques est évalué selon plusieurs critères :

- l'importance des milieux vis-à-vis de la fonctionnalité de la continuité écologique ;
- le niveau d'intérêt de la continuité écologique selon son inscription dans les Orientations nationales TVB, le SRCE ou des déclinaisons locales de la trame verte et bleue ;
- l'existence de continuités écologiques alternatives pour le déplacement des espèces dans le réseau écologique ;
- l'état de conservation ou le niveau de fonctionnalité global de la continuité écologique concernée.

6.2 Réglementation associée aux continuités écologiques

- le réservoir de biodiversité, identifié dans le SRCE ou tout autre schéma de trame verte et bleue ;
- les milieux cités contribuent à la fonctionnalité d'un corridor écologique identifié dans le SRCE ou tout autre schéma de trame verte et bleue.

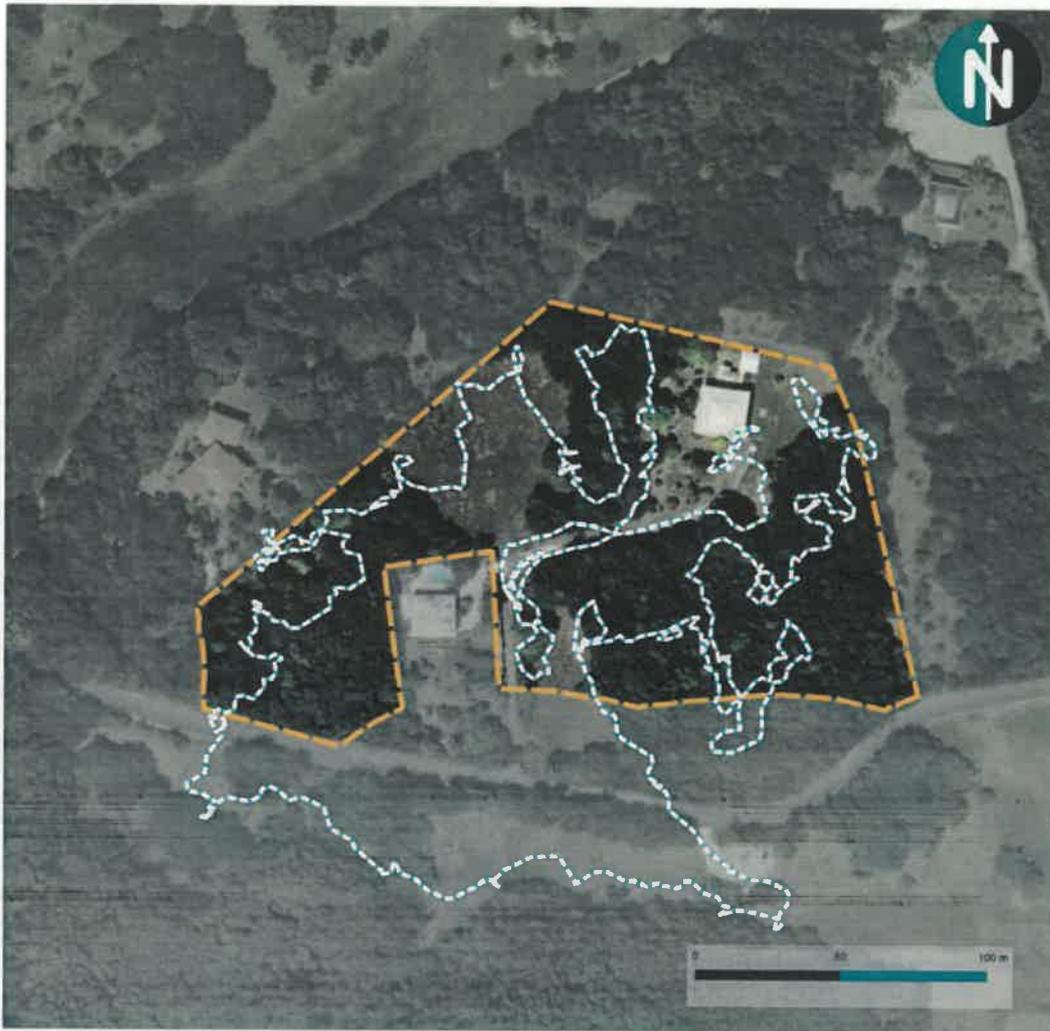
6.3 Niveau d'enjeux de conservation

Le niveau d'enjeu de conservation est mesuré selon différents critères suivant les taxons floristiques ou faunistiques :

- espèces menacées au niveau mondial (Liste rouge UICN) ;
- espèces menacées au niveau local et/ou régional (Liste rouge UICN) ;
- utilisation des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques de l'aire d'étude ;
- quantification des individus d'une population d'espèces protégées ;
- espèces protégées communes et/ou non communes ;
- habitat de l'espèce menacée au niveau local et/ou régional ;
- espèce utilisant l'aire d'étude pour se nourrir et se reproduire ;
- présence espèces migratrices ;
- viabilité des populations ou permanence de son utilisation de l'aire d'étude ;
- degré d'artificialisation ou de naturalité du contexte écologique de l'aire d'étude.

6.4 Espèces végétales exotiques envahissantes

Il ne s'agit pas ici de procéder à un inventaire exhaustif des espèces végétales exotiques envahissantes du site d'étude mais de souligner, si elles sont détectées, la présence d'espèces exotiques envahissantes susceptibles d'avoir d'importantes implications opérationnelles pour le maître d'ouvrage en phase de réalisation des travaux.



Parcours de prospection - Flore

Pré-cadrage environnemental pour le projet de lotissement
« Les Hauts de Bois-Jolan »
Commune de Sainte-Anne - 971

Légende

-  Aire d'étude
-  Parcours de prospection



7 Diagnostic des habitats naturels, de la flore et de la faune

7.1 Diagnostic de la flore et des habitats naturels

7.1.1 Les habitats naturels

Sept types détaillés de végétation naturelle, semi-naturelle ou artificialisée ont été inventoriés au sein de l'aire d'étude, appartenant à trois groupements. Ces groupements et ces habitats sont listés dans les tableaux suivants.

Note : Les habitats « naturels ou semi-naturels » abordés dans ce chapitre sont définis et décrits uniquement au regard des caractéristiques végétales, au moyen de la phytosociologie et des référentiels existants (Typologie de PORTECOP, HABREF5). La végétation traduit les conditions du milieu étudié (climat, sol, relief, hygrométrie, gestion, etc.) et autorise ainsi la délimitation d'espaces considérés comme homogènes et appelés « habitats naturels ». Cette notion particulière est différente des « habitats d'espèces » qui seront abordés dans les chapitres suivants.

7.1.1.1 Grands types de végétation

Tableau 2 : Grands types de végétation

Grands types de végétation	Superficie couverte sur l'aire d'étude (ha)	Pourcentage de la surface totale de l'aire d'étude
Milieux ouverts	0,36ha	15%
Milieux arbustive et forestier	1,65ha	68%
Milieux rudérales et artificiels	0,41ha	17%

L'aire d'étude présente une végétation caractéristique des coteaux calcaires secs. Ses formations sont majoritairement des milieux xérophiles dégradés. Environ 70% de surface est couverte par une formation forestière ou arbustive. Les prairies (milieux ouverts) somment 15% et les milieux artificialisés 17%. Ce dernier comprend les chemins, les maisons, les jardins et les plantations d'arbres.

7.1.1.2 Synthèse des végétations présentes sur l'aire d'étude

● Cf : Cartographie des habitats

Tableau 3 : Liste de habitats présents sur l'aire d'étude

Intitulé HABREF	Type de végétation	Code typologie	Rattachement phytosociologique	Caractère humide	Surface (m ²)	Taux de recouvrement	Etat de conservation	Enjeu de conservation	APPHN
Milieux ouverts									
A3A.1 - Prairies et savanes herbacées	Savanes herbacées et pelouses xérophiles et méso-xérophiles des Antilles	A3A.111	-	Pro parte	3571	15%	Mauvais	Faible	Oui
Milieux arbustive et forestier									
A3B.1 - Formations arbustives xérophiles	Halliers à épineux (Bushs)	A3B.11	-	Pro parte	1714	7%	Mauvais	Faible à Négligeable	Oui
A47.31 - Formations régressives de la forêt semi-décidues tropicales de basse altitude	Faciès de Guadeloupe à <i>Pisonia subcordata</i> , <i>Bursera simaruba</i> , <i>Bumelia obovata</i>	A47.3112	-	Pro parte	14739	61%	Mauvais	Modéré	Oui
Milieu rudéraux et artificiels									
A84 - Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs	Alignements d'arbres	A84.1	-	Pro parte	44	<1%	Non évalué	Négligeable	Non
A85 - Parcs urbains et grands jardins	Jardins	A85.3	-	Pro parte	2584	11%	Non évalué	Négligeable	Non
	Pelouses tropicales	A85.6	-	Pro parte					Non
A86 - Villes, villages et sites industriels	Villes, villages et sites industriels	A86	-	Pro parte	1423	6%	Non évalué	Négligeable	Non

Légende :

- 1 : Portéop, J. (1979). Phytogéographie, cartographie écologique et aménagement dans une île tropicale : le cas de la Guadeloupe. Documents de Cartographie Ecologique, vol. 21, p. 1-78.
- 2 : Hoff, M. (1997). HABDOM - HABREF : Typologie provisoire des habitats naturels des départements d'Outre-Mer français, basée sur Corine Biotope et la « Classification of Palearctic Habitats » du conseil de l'Europe
- 3 : Arceas-Molina A.E., Weakley A.S., Li X., Sayre R.G., Parrish J.D., Tipton G.V. & Boucher T., 1999. A Guide to Caribbean Vegetation Types : Preliminary Classification System and Description. The Nature Conservancy, Arlington, VA, 166p.
- 4 : Arrêté du 5 août 2019 portant la liste des habitats naturels pouvant faire l'objet d'un arrêté préfectoral de protection des habitats naturels en Guadeloupe, Martinique et à Saint-Martin (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038954712&categorieLien=id>).

7.1.1.3 Description des principaux habitats naturels et semi-naturels observés

7.1.1.3.1. Savanes herbacées et pelouses xérophiles et méso-xérophiles des Antilles

(A3A.111)

Ces prairies sont des pâtures composées d'une végétation méso-xérophiles. La diversité d'espèces sur ce milieu est réduite. La communauté est dominée par une Poaceae spp, et est accompagnée de *Abildgaardia ovata*, *Crotalaria retusa*, *Stachytarpheta jamaicensis* et *Teramnus labialis* (Figure 5, Figure 6, Figure 7).

La régénération ligneuse est marquée par *Leucaena leucocephala*, *Vachellia farnesiana*, *Ziziphus mauritiana*, et *Psidium guajava* (Figure 3). Ces espèces recouvrent avec une dominance/abondance considérable ces prairies. De plus, l'espèce exotique *Barleria lupulina* recouvre une surface importante de la prairie (Figure 4).

Bien que cet habitat soit en mauvais état de conservation et dégradé par les invasions biologiques (présence d'espèces exotiques envahissantes) ainsi que par le surpâturage (diversité réduite d'espèces), il n'en reste pas moins un habitat patrimonial. En effet, ces types de pelouses peuvent faire l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Protection des Habitats (APPH).

Cet habitat fait ici l'objet d'un enjeu de conservation faible.



Figure 3 : Vue partielle de la prairie, régénération de *Leucaena leucocephala*.



Figure 4 : Vue partielle de la prairie, portion Nord dominée par *Barleria lupulina*.



Figure 5 : Recouvrement végétale de la prairie



Figure 6 : Vue partielle de la prairie, portion Sud.



Figure 7 : Vue générale de Prairie, portion Nord.

7.1.1.3.2. Halliers à épineux (Bushs) (A3B.11)

Cet habitat représente le stade pionnier de la régénération de la forêt sèche. Sur l'aire d'étude nous trouvons trois faciès de ces fourrées. Dans la portion centrale de l'aire d'étude ces formations arbustives sont dominées par *Leucaena leucocephala*, et accompagnées d'un cortège classique d'arbustes méso-xérophiles, tels que : *Lantana involucrata*, *Randia aculeata*, *Pithecellobium unguis-cati*, *Solanum bahamense* et *Vachellia farnesiana* en plus d'une régénération de *Citharexylum spinosum* et *Sideroxylon salicifolium* (Figure 10 et Figure 11).

Sur la partie Sud, cette même formation est issue d'une coupe forestière, dont le cortège typique est moins dominant et les espèces rudérales se développent en abondance. Les rudérales les plus communes sont *Ricinus communis* et *Astraea lobata*. Sur cette partie la végétation arbustive atteint au maximum 1,5m de hauteur (Figure 8 et Figure 9).

Le troisième faciès occupe l'extrémité Ouest de l'aire d'étude. Le fourré est composé par plusieurs espèces exotiques et ornementales. Les denses populations de *Aloe vera*, *Furcraea cf. tuberosa* et *Agave cf. caribaeicola*, *Barleria lupulina* mettent en évidence que cette zone a été utilisée comme jardin ornemental ou pépinière (Figure 12 et Figure 13). De plus un alignement de *Swietenia macrophylla* est aussi présent. La régénération naturelle est représentée par *Bursera simaruba*, *Pithecellobium unguis-cati*, *Eugenia monticola*, *Citharexylum spinosum* et *Sideroxylon salicifolium*.

De manière générale ces trois portions possèdent un mauvais état de conservation, soit par leur intégrité du cortège soit par leur historique d'usage et par les perturbations anthropiques soumises récemment. Il n'en reste pas moins un habitat patrimonial. En effet, ces formations peuvent faire l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Protection des Habitats (APPH).

Considérant son état d'intégrité, cet habitat fait l'objet d'un enjeu conservation que varie de faible à négligeable.



Figure 8 : Vue partielle de régénération d'épineux, portion Sud.

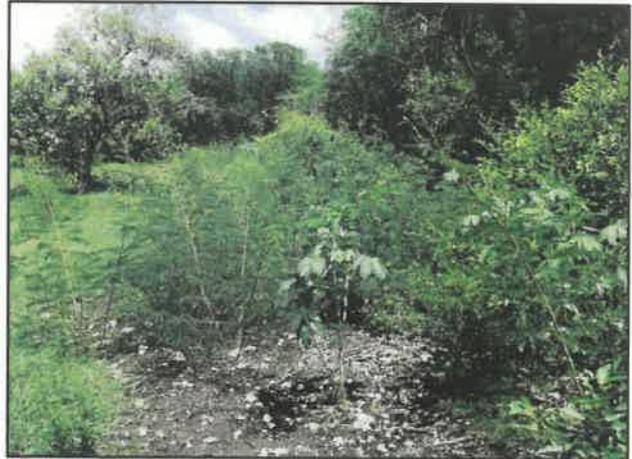


Figure 9 : Vue partielle de la régénération d'épineux, portion Sud.



Figure 10 : Vue partielle du fourré à *Leucaena leucocephala*, portion Nord.



Figure 11 : Vue partielle à l'intérieur du fourré dominé par *Leucaena leucocephala*, portion Nord.



Figure 12 : Vue partielle à l'intérieur du fourré, portion Ouest.

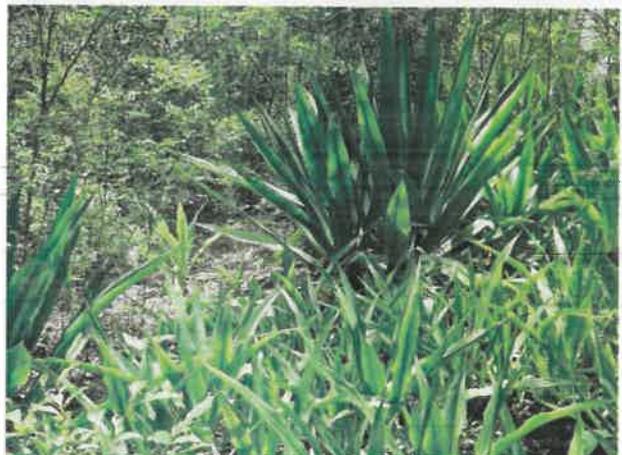


Figure 13 : Vue partielle à l'intérieur du fourré dominé par des espèces exotiques, portion Ouest.

7.1.1.3.3. Formations régressives de la forêt semi-décidue tropicales de basse altitude

Les formations forestières recouvrent la majorité de l'aire d'étude. Ce boisement se développe sur un morne calcaire, de soi peut épais, les roches calcaires sont exposées et la litière est faible (environ 3-5 cm d'épaisseur.) La canopée atteint environ 8 mètres de hauteur, ne présente pas d'épiphytes ni de clarières. Les trois fragments de forêt présentes au sein de l'aire d'étude (Ouest, Sud-Est et Nord) présentent une discontinuité faible, occasionnée notamment par les milieux ouverts et artificielles (jardin, maison).

Les essences forestières, les plus abondantes/dominantes dans la strate arborée sont : *Haematoxylum campechianum* (campêche), *Pisonia fragrans* (mapou), *Pisonia subcordata* (mapou gris), *Piscidia carthagenensis*, et *Bourreria succulenta*. Les individus adultes du taxon *Bursera simaruba* (gommier rouge) sont rares, malgré sa fréquence commune dans la strate de régénération. *Coccothrinax barbadensis* et *Zanthoxylum caribaeum*, sont aussi bien présente dans la régénération et presque absents à l'état adulte.

La strate arbustive est le plus variée, et est composée par *Bourreria succulenta*, *Citharexylum spinosum*, *Quadrella indica*, *Eugenia monticola*, *Erythroxylum havanense*, *Eumachia microdon*, *Pithecellobium unguis-cati*, *Randia aculeata*, *Sideroxylon salicifolium* et *Varronia nesophila*. Les lianescentes sont *Cynophalla flexuosa*, *Dolichandra unguis-cati*, *Heteropterys purpurea* et *Passiflora laurifolia*. La seule espèce identifiée dans la strate herbacée est *Scleria lithosperma*.

Ce cortège rattache cette formation à l'habitat de la Forêt semi-décidue, faciès de Guadeloupe à *Pisonia subcordata*, *Bursera simaruba*, *Bumelia obovata* (A47.3112). Une influence côtière est notée par la présence de *Crossopetalum rhacoma*, *Schaefferia frutescens*, *Jacquinia arborea*, notamment sur le versant Sud du couteau.

La partie Sud-Est de l'aire d'étude semble avoir un cortège plus typique avec la présence de *Sideroxylon obovatum*, *Crossopetalum rhacoma* et *Schaefferia frutescens*. Dans la portion Ouest, *Triphasia trifolia* est très présente.

Cet habitat est d'intérêt communautaire, il pourrait faire l'objet d'un APPH. Ces formations forestières sont fortement menacées par les actions humaines,

Les enjeux de conservation ont été établi comme « modérés ».



Figure 14 : Vue partielle à l'intérieur de la formation forestière, portion Est.



Figure 15 : Vue partielle à l'intérieur de la formation forestière, portion Est.



Figure 16 : Régénération indigène à l'intérieur de la formation forestière, portion Est.



Figure 17 : Déchets à l'intérieur de la formation forestière, portion Est.



Figure 18 : Vue partielle à l'intérieur de la formation forestière, portion Est.



Figure 19 : Déchets à l'intérieur de la formation forestière, portion Est.



Figure 20 : Vue partielle des *Haematoxylum campechianum*, portion Sud.



Figure 21 : Vue partielle à l'intérieur de la formation forestière, portion Ouest.

7.1.1.3.4. Milieux rudéraux et artificiels

Les milieux rudéraux et artificiels identifiés au sein de l'aire d'étude sont :

- Alignements d'arbres - A84.1 ;
- Jardins - A85.3 ;
- Pelouses tropicales - A85.6 ;
- Villes, villages et sites industriels - A86.

L'alignement d'arbres situé dans la portion Nord de l'aire d'étude est composé majoritairement par *Swietenia macrophylla*. Entre les individus de Mahogany grandes feuilles (*S. macrophylla*) se développent aussi des individus de *Terminalia catappa*, *Citharexylum spinosum*, *Dracaena fragrans* et *Lantana involucrata*.

Les jardins sont situés aux alentours des habitations. Il est composé par plusieurs espèces ornementales introduites (*Allamanda cathartica*, *Allamanda blanchetii*, *Ixora chinensis*, *Arachnis flos-aeris*, *Hibiscus rosa-sinensis*), des palmiers (*Adonidia merrillii*, *Dypsis lutescens*, *Caryota mitis*, *Coccothrinax barbadensis*), des fructifères (*Manilkara zapota*, *Annona squamosa*, *Mangifera indica*), mais aussi d'espèces indigènes (*Pimenta racemosa* et *Piscidia carthagenensis*). La pelouse, entretenue régulièrement est monospécifique.

Un chemin traverse l'aire d'étude de Sud à Nord-Est. Aux alentours la végétation rudérale est principalement exotique envahissante, à savoir : *Turnera subulata*, *Megathyrus maximus*, *Eleusine indica*, *Tradescantia spathacea* et *Melicoccus bijugatus*.

Aucun de ces habitats ne figure sur la liste des habitats pouvant faire l'objet d'un APPH.

Il n'y a par conséquent aucun enjeu de conservation.



Figure 22 : Vue partielle du jardin et de la pelouse entretenue.



Figure 23 : Vue partielle du jardin ornemental



Figure 24 : Vue partielle du jardin ornemental



Figure 25 : Chemin d'accès à l'intérieur de l'aire d'étude.



Figure 26 : Chemin d'accès à l'intérieur de l'aire d'étude.



Figure 27 : Vue partielle de la formation qui longe la prairie.



Cartographie des Habitats

Pré-cadastre environnemental pour le projet de lotissement
« Les Hauts de Bois-Jolain »
Commune de Sainte-Anne - 971

Légende

Aire d'étude

Habitats

- A3A.111 - Savanes herbacées et pelouses xérophiles et méso-xérophiles des Antilles
- A3B.11 - Hailliers à épineux (Bushs)
- A47.3112 - Faciès de Guadeloupe à Pisonia subcordata, Bursera simaruba, Bumelia obovata
- A85.3 - Jardins - A85.6 - Pelouses tropicales
- A85.6 - Pelouses tropicales
- A86.1 - Villes
- A84.1 - Alignements d'arbres



7.1.1 Les zones humides

Aucun habitat de caractéristique humide n'a été identifié au sein du périmètre de la parcelle AI 2515.

7.1.2 La flore

7.1.2.1 Espèces recensées sur l'aire d'étude

L'inventaire floristique a répertorié 98 espèces de la flore vasculaire représentant 42 familles botaniques. Les familles les plus représentatives sont Fabaceae (11 spp.), Euphorbiaceae (7 spp.) et Rubiaceae (6 spp.). Arecaceae et Asparagaceae présentent aussi une grande diversité, notamment d'espèces ornementales. Un totale de 21 familles sont représentées par une seule espèce. La liste complète des espèces rencontrées sur l'aire d'étude ainsi que le statut afférant à chacune des espèces est fournie en Annexe 1.

7.1.2.2 Espèces protégées

Aucune espèce végétale protégée au niveau national n'a été observée sur le site.

7.1.2.3 Espèces patrimoniales

La patrimonialité des espèces a été évaluée en fonction de leur inscription sur la Liste Rouge de la Flore de Guadeloupe et de leur statut de rareté (Fournet, 2002 ; Bernard, 2010). Les enjeux de ces espèces ont été calculés selon la rareté, endémisme, le statut Liste Rouge ou encore la protection régionale.

Parmi les espèces patrimoniales observées (Tableau 4), deux possèdent un statut « NT » (quasi menacée) et une est considérée « VU » (Vulnérable) dans la Liste Rouge de la Flore de Guadeloupe (*Sideroxylon obovatum*). Cette dernière a été trouvée dans la limite Sud Est de l'aire d'étude, sur le coteau calcaire. Elle est localisée hors de la parcelle mais il faudra la prendre en compte pour ne pas l'impacter en phase travaux. Les deux autres espèces catégorisées comme « DD » (Données insuffisantes) dans la Liste Rouge, ne présente pas d'enjeux. *Agave cf. caribaeicola*, *Furcraea cf. tuberosa* et *Cordia nesophila* sont endémiques des Petites Antilles. Les populations de *A. cf. caribaeicola* et *F.cf. tuberosa*, sont issues des plantations humaines et aujourd'hui se développent au sein des formation forestières. *Swietenia macrophylla* est une espèce introduite.



Figure 29 : Individu de *Schaefferia frutescens*.(NT)

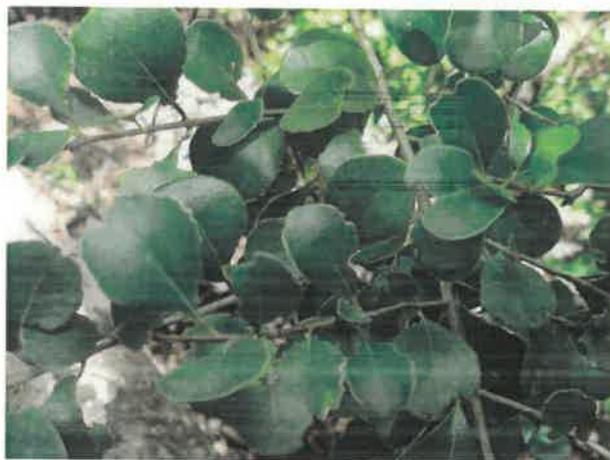


Figure 30 : Individu de *Sideroxylon obovatum*.(VU)



Figure 31 : *Coccothrinax barbadensis* (NT) au sein de l'aire d'étude.

Tableau 4 : Statuts et enjeux écologiques des espèces végétales patrimoniales ou remarquables présentes sur l'aire d'étude.

Taxon	Famille	Statut réglementaire		Statut patrimonial			Statut de rareté	Commentaire	Enjeux écologiques
		PN ou PR	LR G	LR Mondiale	Endémisme				
<i>Agave cf. caribaeicola</i>	Asparagaceae		NE	NE	Petites Antilles	Assez rare	Population dense présente dans la régénération naturelle.	Faible	
<i>Coccothrinax barbadensis</i>	Arecaceae	-	NT	NE	Iles des Caraïbes	Assez rare	Présent dans la régénération naturelle des forêt sèche et un individu adulte près des maisons.	Modéré	
<i>Cordia nesophila</i>	Boraginaceae		LC	NE	Petites Antilles	Très commun	Les individus sont présents au sein de la formation forestière le long de tout le morne.	Faible	
<i>Furcraea cf. tuberosa</i>	Asparagaceae		LC	NE	Petites Antilles	Très commun	Population dense présente dans la régénération naturelle.	Faible	
<i>Haematoxylum campechianum</i>	Fabaceae	-	DD	LC	-	Très commun	Espèce dominante dans les formation forestières, exotique et non patrimoniale	Négligeable	
<i>Ipomoea obscura</i>	Convolvulaceae	-	DD	NE	-	Assez rare	Non patrimoniale	Négligeable	
<i>Schaefferia frutescens</i>	Celastraceae	-	NT	LC		Commun	Les individus sont présents au sein de la formation forestière le long de tout le morne.	Faible	
<i>Sideroxylon obovatum</i>	Sapotaceae	-	VU	NE	-	Assez rare	Un individu a été recensé sur le versant Sud du coteau.	Modéré	
<i>Swietenia macrophylla</i>	Meliaceae	-	NE	VU		Commun	Planté dans les haies (Alignement d'arbres)	Négligeable	

Légende : PN = Protection Nationale ; PR = Protection Régionale ; LR = Liste Rouge (GR : en Danger Critique d'extinction ; EN : en Danger ; VU : Vulnérable ; NT : presque Menacé ; LC : taxon non menacé ; DD : manque de données).

- 1 : *Agave cf. caribaeicola*
- 2 : *Coccothrinax barbadensis*
- 3 : *Cordia nesophila*
- 4 : *Furcraea cf. tuberosa*
- 5 : *Haematoxylum campechianum*
- 6 : *Ipomoea obscura*
- 7 : *Schefferia frutescens*
- 8 : *Sideroxylon obovatum*
- 9 : *Swietenia macrophylla*



Localisation des espèces de la flore patrimoniale

Pré-cadrage environnemental pour le projet de lotissement
« Les Hauts de Bois-Jolan »
Commune de Sainte-Anne - 971

Légende

Aire d'étude

Status

- Espèce VU (Vulnérable)
- Espèce NT (Quasi menacée)
- Espèce DD (Données Insuffisantes)
- Flore

Habitats

- A3A.111 - Savanes herbacées et pelouses xérophiles et méso-xérophiles des Antilles
- A3B.11 - Hailliers à épineux (Bushs)
- A47.3112 - Faciès de Guadeloupe à *Pisonia subcordata*, *Bursera simaruba*, *Bumelia obovata*
- A85.3 - Jardins - A85.6 - Pelouses tropicales
- A85.6 - Pelouses tropicales
- A86.1 - Villes
- A87.24 - Bords de routes et de pistes
- A84.1 - Alignements d'arbres



7.1.2.4 Espèces exotiques envahissantes

Environ 40% des espèces présente sur l'aire d'étude sont des espèces introduites. Ces valeurs élevées découlent des espèces ornementales et cultivées présentes dans les alentours des habitations, mais aussi des espèces recensées au sein des habitats naturels. Les espèces exotiques envahissantes sont 16 espèces présentes principalement dans la portion Ouest et dans les milieux rudéraux et artificiels (Tableau 5). Il faut noter aussi le grand nombre d'espèces à « Fort » et « Très fort » potentiel d'envahissement.

Tableau 5 : Liste de la flore exotique envahissante présente au sein de l'aire d'étude.

Taxon	Famille	Potentiel Invasif
<i>Barleria lupulina</i>	Acanthaceae	Fort
<i>Billbergia pyramidalis</i>	Bromeliaceae	-
<i>Cocos nucifera</i>	Arecaceae	-
<i>Delonix regia</i>	Fabaceae	-
<i>Dracaena fragrans</i>	Asparagaceae	Très Fort
<i>Dracaena hyacinthoides</i>	Asparagaceae	Très Fort
<i>Euphorbia tirucalli</i>	Euphorbiaceae	Modéré
<i>Megathyrsus maximus</i>	Poaceae	Très Fort
<i>Melicoccus bijugatus</i>	Sapindaceae	Très Fort
<i>Morinda citrifolia</i>	Rubiaceae	-
<i>Ricinus communis</i>	Euphorbiaceae	-
<i>Terminalia catappa</i>	Combretaceae	-
<i>Tradescantia spathacea</i>	Commelinaceae	Très Fort
<i>Triphasia trifolia</i>	Rutaceae	Très Fort
<i>Turnera subulata</i>	Passifloraceae	Fort
<i>Ziziphus mauritiana</i>	Rhamnaceae	-

- 1 : *Baleria lupulina*
- 2 : *Bilbergia pyramidalis*
- 3 : *Cocos nucifera*
- 4 : *Delonix regia*
- 5 : *Dracaena fragrans*
- 6 : *Dracaena hyacinthoides*
- 7 : *Euphorbia tirucalli*
- 8 : *Megathyrsus maximus*
- 9 : *Meibomia bijugata*
- 10 : *Morinda citrifolia*
- 11 : *Ricinus communis*
- 12 : *Terminalia catappa*
- 13 : *Tradescantia spathacea*
- 14 : *Triplaris trifolia*
- 15 : *Tournefortia bicolor*
- 16 : *Ziziphus mauritiana*



Localisation des espèces exotiques envahissantes

Pré-cadrage environnemental pour le projet de lotissement
« Les Hauts de Bois-Jolan »
Commune de Sainte-Anne - 971

Légende

- Aire d'étude
- Potentiel de Envahissement**
- Très Fort
- Fort
- Modéré
- Flore
- Habitats**
- A3A.111 - Savanes herbacées et pelouses xérophiles et méso-xérophiles des Antilles
- A3B.11 - Halliers à épineux (Bushs)
- A47.3112 - Faciès de Guadeloupe à Pisonia subcordata, Bursera simaruba, Bumelia obovata
- A85.3 - Jardins - A85.6 - Pelouses tropicales
- A85.6 - Pelouses tropicales
- A86.1 - Villes
- A87.24 - Bords de routes et de pistes
- A84.1 - Alignements d'arbres



ANCO Concept - Tous droits réservés - Beauvoisin - 04 75 22 11 11 - Cartographie Biotopie 2021 - Système de projection : EPSG:4326 - WGS84, Mètre 11600



7.1.3 Synthèse des enjeux Flore et Habitats

Habitats naturels, semi-naturels et artificiels :

Parmi les sept habitats recensés sur le site, quatre sont artificiels et trois naturels. Les communautés végétales de ces trois habitats naturels sont fortement dégradées comparé aux forêt sèches, fourrées et prairies de référence. Ils demeurent des habitats forestiers fortement menacés ayant **un enjeu de conservation modéré**.

Flore :

Un total de 97 taxons a été identifié au sein de l'aire d'étude qui, de fait, semble peu diversifiée.

Deux espèces d'intérêt patrimonial configurant les enjeux les plus remarquables sur la flore. *Coccothrinax barbadensis* et *Schaefferia frutescens* (« NT » sur la Liste Rouge) sont largement distribuées au sein des forêt semi-décidues. Une autre espèce, *Sideroxylon obovatum*, classifié comme « VU » (vulnérable), d'occurrence rare, est en limite de l'aire d'étude mais à prendre en compte en phase travaux.

L'aire d'étude présente une **assez forte concentration d'espèces exogènes** (39 espèces) bien qu'environ 16 de ces espèces présentent des caractères invasifs. Sept de ces espèces constituent une réelle menace pour l'environnement et leur présence traduit un mauvais état de conservation global sur l'ensemble du site.

Zones humides :

Aucune zone humide a été recensée au sein de l'aire d'étude par les critères « habitat naturel » et « flore ».

7.2 Diagnostic de la faune

L'inventaire de la faune réalisé sur l'aire d'étude a permis de mettre en évidence la présence de **11 espèces d'oiseaux, trois espèces d'amphibien, trois espèces de reptile, quatre espèces de rhopalocères et trois espèces d'odonate**. L'aire d'étude était relativement pauvre en diversité d'espèces animales.

7.2.1 Avifaune

L'enjeu avifaune est considéré comme faible. En effet, les 11 espèces d'oiseaux observées sur le site sont des espèces relativement fréquente et abondante sur une grande diversité de milieux naturels. Des espèces comme la Paruline jaune (*Setophaga petechia*), La Touterelle à queue carré (*Zenaida aurita*), l'Elenie siffleuse (*Elaenia minor*) ou encore la Colombe à queue noire (*Columbina passerina*) sont des espèces indigènes de Martinique et présentes sur plusieurs îles des Petites Antilles voir même de la Caraïbes pour certaines d'entre elle. C'est le cas, par exemple, du Quiscal merle (*Quiscalus lugubris*), une espèce opportuniste et familière des paysages anthropisés. Également commun dans les paysages anthropisés, nous pouvons citer le Tyran gris (*Tyrannus dominicensis*) ou bien le Sucrier à ventre jaune (*Coereba flaveola*), qui ont été observés sur l'aire d'étude.

Toutes les espèces mentionnées dans le tableau suivant ont été observées à l'intérieur, ou à proximité immédiate de la limite de la zone. Ces espèces étaient, soit en alimentation, soit de passage.

Compte tenu des espèces présentes et de leur faible diversité sur l'aire d'étude, l'avifaune présente ici **un enjeu de conservation faible**.

Toutes les espèces sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Avifaune inventoriée sur l'aire d'étude

Espèce	Espèce protégée en Guadeloupe	Liste rouge Guadeloupe	Ecologie de l'espèce		
			Comportement	Fonctionnalité du site	Enjeu
<i>Setophaga petechia</i>	Protégée (17/02/1989, art1)	LC	Résident	Alimentation/passage	Faible
<i>Eulampis holosericeus</i>	Protégée (17/02/1989, art1)	LC	Résident	Alimentation/passage	Faible
<i>Quiscalus lugubris</i>	Protégée (17/02/1989, art1)	LC	Résident	Alimentation/passage	Faible
<i>Coereba flaveola</i>	Protégée (17/02/1989, art1)	LC	Résident	Alimentation/passage	Faible
<i>Tyrannus dominicensis</i>	Protégée (17/02/1989, art1)	LC	Résident	Alimentation/passage	Faible
<i>Allenia fusca</i>	-	LC	Résident	Alimentation/passage	Faible
<i>Elaenia minor</i>	Protégée (17/02/1989, art1)	LC	Résident	Alimentation/passage	Faible
<i>Coccyzus minor</i>	Protégée (17/02/1989, art1)	LC	Résident	Alimentation/passage	Faible
<i>Zenaida aurita</i>	-	LC	Résident	Passage	Faible
<i>Columbina passerina</i>	Protégée (17/02/1989, art1)	LC	Résident	Alimentation/passage	Faible

Légende :

1. Espèces protégées en Guadeloupe Source : Arrêté ministériel du 17 février 1989 fixant des mesures de protection des oiseaux représentés dans le département de la Guadeloupe (JORF 24 mars 1989, p. 3875), modifié par l'arrêté ministériel du 31 juillet 2013
2. UICN France, MNHN, AMAZONA, AEVA, ASFA & ONCFS (2012). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de Guadeloupe. Dossier électronique LC : espèce non menacée

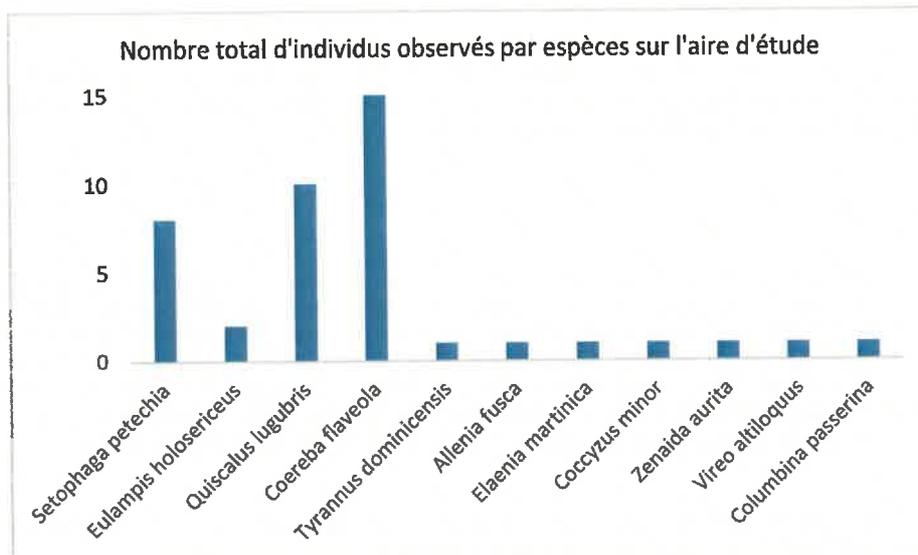


Figure 35 : Graphique représentant le nombre d'individus observés sur l'aire d'étude au cours de la mise en œuvre du protocole IPA.



Figure 34 : *Quiscalus lugubris* © Gabriel Naudet



Figure 35 : *Allenia fusca* © Gabriel Naudet

7.2.2 Amphibiens

L'Hylode de Johnstone (*Eleutherodactylus johnstonei*) et l'Hylode de Martinique (*Eleutherodactylus martinicensis*) ont été contactées sur l'aire d'étude. L'Hylode de Johnstone est une petite espèce d'anoure invasive extrêmement répandue dans les Petites Antilles. Elle exerce une forte pression sur l'Hylode de Martinique (*Eleutherodactylus martinicensis*) qui est considérée comme quasi-menacée (NT) selon les critères de la Liste rouge mondiale. Cette espèce est subendémique de la Guadeloupe et de la Martinique. Le crapaud buffle (*Rhinella marina*) a également été détecté dans la zone ouverte entourant l'habitation au centre de la zone d'étude. Le crapaud buffle est une espèce invasive, cependant celle-ci ne semble pas causer de tort aux espèces indigènes tel que l'Hylode de Martinique.

L'hylode de Martinique est présente sur l'ensemble du massif forestier présent dans la zone d'étude. Elle présente un enjeu de conservation modéré.

Tableau 7 : Amphibiens inventoriés sur l'aire d'étude

Espèce	Protection Guadeloupe ¹	Liste rouge Mondiale ²	Liste rouge Guadeloupe ³	Enjeu
<i>Eleutherodactylus johnstonei</i>	Non	LC	-	Faible
<i>Eleutherodactylus martinicensis</i>	Oui (avec son habitat)	NT	-	Modéré
<i>Rhinella marina</i>	Non	LC	-	Faible

Légende :

1. Arrêté du 14 octobre 2019 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés dans le département de la Guadeloupe protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (JORF n°0246 du 22 octobre 2019, texte 5).

2. Liste rouge mondiale de l'UICN, 2016

LC : espèce non menacée

NT : quasi-menacée

3. L'établissement de la liste rouge de la faune de Guadeloupe est actuellement en cours.



Figure 36 : *Eleutherodactylus martinicensis* © Gabriel Naudet



Figure 37 : *Eleutherodactylus johnstonei* © Gabriel Naudet

7.2.3 Reptiles

Les reptiles ont été trouvés en très faible abondance. Deux espèces de reptiles diurnes ont été observées au sein de l'aire d'étude. Un seul individu de chaque espèce a été détecté au sein de la forêt xérophile située à l'est de la zone d'étude. Il s'agit de l'Anolis de Guadeloupe (*Ctenonotus marmoratus*), une espèce protégée, endémique de Guadeloupe, très commune sur le territoire, et du Gymnophthalmus d'Underwood (*Gymnophthalmus underwoodi*) une espèce introduite en Guadeloupe. Une espèce de reptile nocturne, l'Hémidactyle mabouia (*Hemidactylus mabouia*) a été détectée sur les bâtiments présents au sein de l'aire d'étude. Il s'agit d'une espèce de gecko envahissante qui fréquente les milieux naturels mais surtout les milieux anthropisés.

Le groupe des reptiles représente donc un enjeu de conservation faible.

Tableau 8 : Reptile recensé sur l'aire d'étude.

Espèce	Protection Guadeloupe ¹	Liste rouge mondiale ²	Enjeu
<i>Ctenonotus marmoratus</i>	Protégée (14/10/2019)	LC	Faible
<i>Gymnophthalmus underwoodi</i>	-	-	Faible
<i>Hemidactylus mabouia</i>	-	-	nul

Légende :

1. Arrêté du 14 octobre 2019 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés dans le département de la Guadeloupe protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (JORF n°0246 du 22 octobre 2019, texte 5).
2. Liste rouge mondiale de l'UICN, 2016

LC : espèce non menacée



Figure 38 : *Ctenonotus marmoratus* © Gabriel Naudet



Figure 39 : *Gymnophthalmus underwoodi* © Daniel Pinelli

7.2.4 Rhopalocères et Odonates

Un total de trois espèces de papillons de jour (rhopalocères) et trois espèces de libellules (odonate) a été observé sur l'aire d'étude. Tous les rhopalocères sont relativement communs en Guadeloupe et ne représentent aucun enjeu particulier.

Quant aux odonates, ils sont représentés par un cortège peu exigeant en termes de qualité écologique du milieu et présentent ainsi un enjeu de conservation faible. En effet, l'espèce *Erythrodiplax umbrata* est, par exemple, une espèce détenant une large répartition géographique, qui apprécie les eaux stagnantes et ensoleillées, temporaires à semi-permanentes, même modérément polluées. C'est donc une espèce détenant une grande plasticité écologique. Sur l'aire d'étude, cette libellule était la plus abondante.

L'espèce *Orthemis macrostigma* a également été observée sur l'aire d'étude. Il s'agit d'une espèce endémique des Petites Antilles, mais également bien représentée sur le territoire. Pour ce qui est de *Erythemis vesiculosa*, cette espèce est répandue et commune. Elle se retrouve dans les zones sèches de plaine. Ces deux espèces sont peu exigeantes sur la qualité du milieu. Elles ne représentent donc qu'un enjeu de conservation faible.

Le statut de protection, de conservation et les enjeux de chaque espèce sont précisés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Insectes inventoriés sur l'aire d'étude

Espèce	Protection Guadeloupe	Liste rouge Guadeloupe	Enjeux
Rhopalocères			
<i>Eurema दौर</i>	-	LC	Faible
<i>Anartia jatrophae</i>	-	LC	Faible
<i>Jumonia zonalis</i>	-	LC	Faible
Odonates¹			
<i>Erythrodiplax umbrata</i>	-	LC	Faible
<i>Orthemis macrostigma</i>	-	LC	Faible
<i>Erythemis vesiculosa</i>	-	LC	Faible

Légende :

1. Meurgey, L. P., Poiron, C., & Questel, K. (2012). Liste rouge provisoire des Odonates des Antilles françaises :
LC : espèce non menacée



Figure 40 : *Erythrodiplax umbrata* © Gabriel Naudet



Figure 41 : *Anartia jatrophae* © Gabriel Naudet

7.2.5 Mammifère terrestre

Au sein de la zone d'étude, trois Petites mangoustes indienne ont été observées. Celles-ci étaient présentes dans tous les milieux de la zone, dans la forêt xérophile ainsi que dans les zones ouvertes (jardin et pâturage).

La petite mangouste indienne (*Herpetes javanicus*) est une espèce introduite au 19^{ème} siècle. Cette espèce à un effet perturbateur sur la biodiversité du milieu dans lequel elle a été introduite. Etant très opportuniste et ayant un régime alimentaire très diversifié, la mangouste a un impact conséquent sur la faune locale. Ainsi, cette espèce ne présente **aucun enjeu de conservation**.

Tableau 10 : Faune mammologique inventoriée de l'aire d'étude

Espèce	Protection Guadeloupe	Espèce introduite ¹	Enjeux
Mammifère terrestre			
<i>Herpetes javanicus</i>	-	Oui	Aucun

Légende :

1. Arrêté du 7 juillet 2020 relatif à la régulation de l'introduction d'espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe.



Figure 42 : *Herpetes javanicus* © Daniel Pinelli

7.2.6 Chiroptères

Un enregistreur acoustique SM4BAT a été déployé sur l'aire d'étude pendant une nuit. Cet enregistreur a permis de recenser six espèces de chiroptères.

Toutes ces espèces sont protégées par un arrêté préfectoral et classées en préoccupation mineur (LC) selon la Liste rouge de l'UICN. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11 : Chiroptères recensés sur l'aire d'étude

Espèce	Protection Guadeloupe ¹	Statut de conservation		Enjeux
		Liste rouge mondiale ²	Liste rouge Martinique ³	
<i>Brachyphylla cavernarum</i>	X	LC	LC	Modéré
<i>Molossus molossus</i>	X	LC	LC	Faible
<i>Pteronotus davyi</i>	X	LC	LC	Faible
<i>Tadarida brasiliensis</i>	X	LC	LC	Faible
<i>Noctilio leporinus</i>	X	LC	LC	Faible
<i>Artibeus jamaicensis</i>	X	LC	LC	Faible

Légende :

1. Arrêté du 17 janvier 2018 fixant la liste des mammifères terrestres représentés dans le département de la Guadeloupe protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection. (JORF n°0021 du 26 janvier 2018, texte n°18)
2. Liste rouge mondiale de l'UICN, 2009
LC : espèce non menacée
3. UICN Comité français, OFB & MNHN. 2020. La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitres de la Faune de Martinique. Paris, France. *L'établissement de la liste rouge de la faune de Guadeloupe est actuellement en cours.

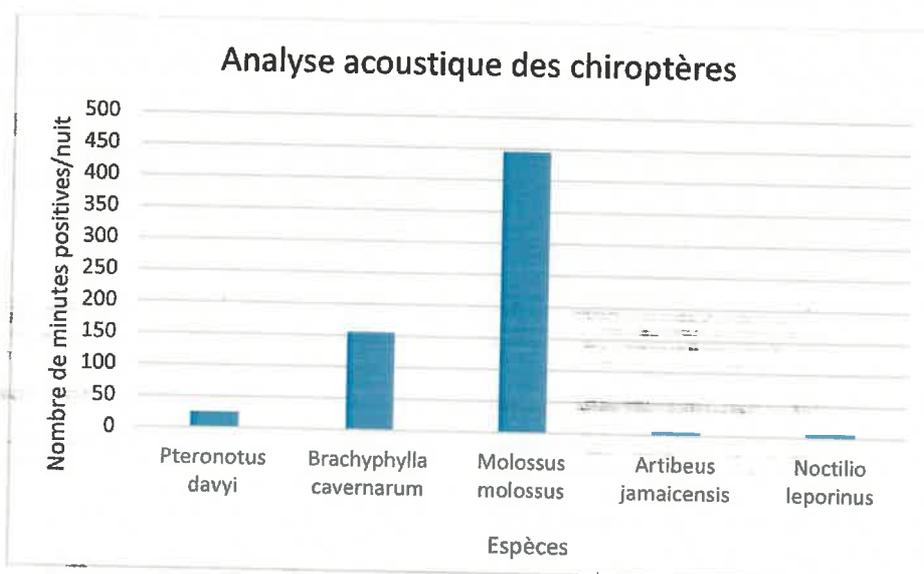


Figure 43 : Nombre de minutes positives par nuit pour chacune des espèces de chiroptères détectées sur la zone d'étude

L'analyse acoustique a permis d'enregistrer la diversité en espèce ainsi qu'une abondance relative grâce au nombre de contacts de cinq secondes par nuit qui a été traduit en nombre de minutes positives par nuit. Cette dernière unité de mesure a été choisie afin d'obtenir une bonne représentativité en termes d'activité des chiroptères. Plus précisément, une minute positive correspond à plusieurs contacts de chauve-souris compris dans une minute. Cela permet de réduire le nombre de contact pouvant provenir d'un même individu, et donc de se rapprocher de l'abondance réelle.

Ainsi, pour trois espèces les nombres de minutes positives sont très faibles, entre 6 et 25 minutes positives par nuit. Ces trois espèces peu abondantes sont les suivantes : *Pteronotus davyi*, *Tadarida brasiliensis* et *Noctilio leporinus*. Le peu de données recueillies sur ces espèces ne permet pas d'affirmer que celle-ci utilisent la zone de manière régulièrement pour leur alimentation ou tout simplement comme zone de passage. Cependant, deux autres espèces ont été détectés en plus grande abondance, témoignant d'une utilisation de la zone d'étude comme site d'alimentation et de passage. Il s'agit du Molosse commun (*Molossus molossus*) et du Brachyphylle des cavernes (*Brachyphylla cavernarum*).

Parmi les espèces les plus représentées sur ces parcelles, nous retrouvons le **Molosse commun** (*Molossus molossus*) qui est sans doute le chiroptère le plus commun dans les Petites Antilles et qui détient une large aire de répartition (Amérique du sud/central aux caraïbes). C'est une espèce généraliste qui chasse principalement dans les milieux ouverts aussi bien sur des espaces naturels qu'au sein des milieux anthropisés (culture, ville). Comme beaucoup de *Molossidae*, le Molosse commun gîte dans des fissures, aussi bien sur des arbres (écorces soulevées, fissures, creux, cavités) et des falaises que dans des zones anthropisées (toitures, vieux bâtis, etc.). En complément des enregistrements acoustiques, nous avons prospecté la parcelle afin d'y référencer d'éventuels gîtes. Cependant, aucune zone favorable n'a été recensée. Le Molosse commun semble utiliser ce site comme zone d'alimentation et de passage. Sur ce site cette espèce a un **enjeu de conservation faible**.

Le **fer de lance commun** (*Artibeus jamaicensis*) est une espèce de chiroptère largement répandue du nord de l'Amérique du Sud jusqu'en Amérique Centrale, en passant par la Caraïbe. Il s'adapte très bien aux milieux anthropiques, ainsi il est possible de le retrouver aussi bien dans les jardins que dans les milieux forestiers. Frugivore, le fer de lance commun fréquente la canopée, les sous-bois, les chablis et les lisières pour trouver sa nourriture. Au vu du faible nombre de contact, l'enjeu est faible pour cette espèce.

Le **Brachyphylle des cavernes** (*Brachyphylla cavernarum*) fait partie des deux espèces les plus représentées sur la parcelle. C'est une espèce endémique des Antilles qui fréquente principalement les milieux forestiers (bois, forêts xérophiles, forêts humides, forêts marécageuses, mangroves et lisières) pour s'y nourrir. L'espèce est majoritairement frugivore mais elle peut également se nourrir de nectar, de pollen et d'insectes. Considéré comme une espèce généraliste, le *Brachyphylla cavernarum* tolère une certaine dégradation de son aire d'alimentation. Un nombre important de contact a été enregistré pour cette espèce, ce qui semble démontrer l'intérêt de la zone pour cette espèce comme site d'alimentation et zone de passage. Cela lui attribue donc un **enjeu de conservation modéré**.

Le **Ptéronote de Davy** (*Pteronotus davyi davyi*) est une espèce largement répartie de l'Amérique Centrale jusqu'aux Petites Antilles. Cette espèce fréquente des habitats mésoxérophiles pour y chasser (insectivore). Elle est cavernicole et grégaire. Seulement six contacts ont été enregistrés pour cette espèce qui possède ainsi sur ce site un **enjeu de conservation faible**.

Enfin, le **Noctillon pêcheur** (*Noctilio leporinus*) est une espèce piscivore détenant également une large répartition géographique. Cette espèce fréquente les zones humides et le littoral afin d'y trouver sa ressource alimentaire. Tout comme le Ptéronote de Davy, le nombre de contact dans la nuit est au nombre de six pour le Noctillon pêcheur. Elle présente ainsi elle aussi sur la zone un **enjeu de conservation faible**.

7.2.1 Synthèse des enjeux Faune

Avifaune :

L'avifaune montre une faible diversité d'espèce sur l'aire d'étude avec des espèces communes sur le territoire de la Martinique. L'avifaune présente donc un enjeu de conservation faible.

Amphibiens :

Les amphibiens sont représentés par trois espèces dont deux introduites (*Rhinella marina* et *Eleutherodactylus johnstonei*). L'Hylode de Martinique est bien répartie dans les zones boisées sur l'ensemble de l'aire d'étude. C'est une espèce subendémique des Petites Antilles et celle-ci est sujet à la compétition face à l'Hylode de Johnstone. L'enjeu de conservation est modéré.

Reptiles :

Les reptiles sont représentés par seulement trois espèces, l'Anolis de Guadeloupe (*Ctenotorus marmoratus*), le Gymnophthalme d'Underwood (*Gymnophthalmus underwoodi*) et l'Hémidactyle moubouia (*Hemidactylus moubouia*). L'Anolis est une espèce protégée mais commune et familière des paysages anthropisés. Le Gymnophthalme est quant à lui une espèce introduite en Guadeloupe, tout comme l'Hémidactyle. Par conséquent ces trois espèces présentent un enjeu de conservation faible.

Rhopalocères et odonates :

Le groupe des rhopalocères est représenté par des espèces communes sur le territoire de la Guadeloupe, c'est pourquoi ce groupe présente ici un enjeu de conservation faible.

Concernant le groupe des odonates, la conclusion est similaire. Les espèces observées sont relativement communes et peu exigeantes sur la qualité écologique du milieu. L'enjeu de conservation est faible.

Mammifère terrestre :

Plusieurs mangoustes (3) ont été observées lors de l'inventaire. La mangouste est une espèce introduite et envahissante, il n'y a donc aucun enjeu de conservation.

Chiroptères :

Cinq espèces de chiroptères ont été recensées au sein de l'aire d'étude mais trois d'entre elles ne l'ont été que par un faible nombre de contact, ne pouvant attester d'un usage régulier de la zone. Seuls le Molosse commun (*Molossus molossus*) et le Brachyphylle des cavernes (*Brachyphylla cavernarum*) semblent s'alimenter sur l'aire d'étude. C'est pourquoi les chiroptères ne représentent qu'un enjeu de conservation faible.

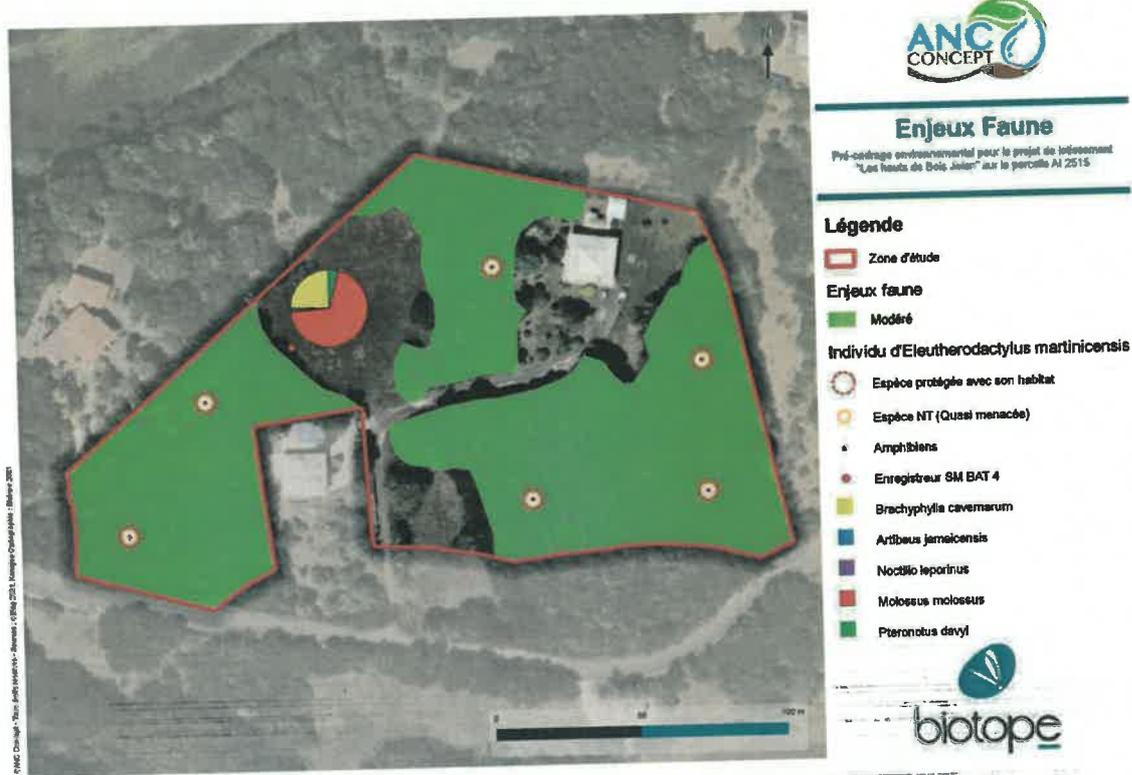


Figure 44 : Carte des enjeux faune sur l'aire d'étude. N.B.: le nombre de points d'*Eleutherodactylus martinicensis* ne sont pas représentatifs du nombre d'individus ou de l'abondance de ce taxon.

9 Glossaire

Continuité écologique : Ensemble formé par des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Voir ci-après la définition des termes « Réservoir de biodiversité » et « Corridor écologique ».

Corridor écologique : Espaces assurant des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Voir la définition du terme « Réservoir de biodiversité » ci-après pour plus de détails.

Enjeu écologique : Valeur attribuée à une espèce, un groupe biologique ou un cortège d'espèces, un habitat d'espèce, une végétation, un habitat naturel ou encore un cumul de ces différents éléments. Il s'agit d'une donnée objective, évaluée sans préjuger des effets d'un projet, définie d'après plusieurs critères tels que les statuts de rareté/menace de l'élément écologique considéré à différentes échelles géographiques. Pour une espèce, sont également pris en compte d'autres critères : l'utilisation du site d'étude, la représentativité de la population utilisant le site d'étude à différentes échelles géographiques, la viabilité de cette population, la permanence de l'utilisation du site d'étude par l'espèce ou la population de l'espèce, le degré d'artificialisation du site d'étude... Pour une végétation ou un habitat, l'état de conservation est également un critère important à prendre en compte. L'enjeu écologique est indépendant du niveau de protection de l'élément écologique considéré et possède une connotation positive en termes de biodiversité.

Implication réglementaire : Habitat ou espèce protégé que le maître d'ouvrage doit éviter de détruire afin de respecter la réglementation internationale, nationale ou locale. Voir le terme « Protégé » ci-après pour plus de détails.

Patrimonial : Ce terme renvoie à des espèces, végétations ou habitats qui nécessitent une attention particulière, du fait de leur statut de rareté et/ou de leur niveau de menace à une échelle locale, départementale, régionale, nationale ou supérieure. Ce qualificatif est indépendant du statut de protection de l'élément écologique considéré.

Protégé : Habitat qu'il est interdit de détruire ou espèce qu'il est interdit de chasser, pêcher, cueillir, détruire, et parfois transporter, vendre, acheter, à tous les stades de développement (œufs, jeunes, adultes) et produits dérivés (peaux, plumes, écailles...), selon une réglementation internationale, nationale ou locale. Pour certaines espèces, sont par ailleurs interdites, la destruction, l'altération ou la dégradation de tout ou partie de leur habitat de vie.

Réservoir de biodiversité : Espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

Risque biodiversité : Risque lié à la biodiversité quant à la faisabilité d'un projet d'aménagement sur le site d'étude. Ce risque prend en compte le niveau d'impact potentiel du projet sur la biodiversité et l'ampleur des mesures d'évitement, de réduction d'impact et/ou de compensation qu'exigeront les services instructeurs.

Zonage d'inventaire du patrimoine naturel : Surface reconnue pour son intérêt écologique, qui n'est pas protégée mais qu'il doit être prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire afin d'y préserver la biodiversité.

Zonage réglementaire du patrimoine naturel : Surface bénéficiant de dispositifs réglementaires destinés à assurer la pérennité des espèces et des habitats. En France, ces zonages sont notamment les suivants : Parcs Nationaux (PN) ; Réserves Naturelles Nationales (RNN) ; Réserves Naturelles Régionales (RNR) ; Arrêté Préfectoral de Protection de BIOTOPE (APPB ou APB) ; Sites Natura 2000 [propositions de Sites d'Importance Communautaire (pSIC), Sites d'Importance Communautaire (SIC), Zones Spéciales de Conservation (ZSC), Zones de Protection Spéciale (ZPS)] ; sites classés et sites inscrits quand ils concernent des éléments du patrimoine naturel.

Il existe trois catégories de zonages d'inventaire du patrimoine nature : les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de types I et II et les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

10 Annexes

Annexe 1 : Liste des espèces végétales recensées

Taxon	Famille	Taxon Vernaculaire	LR Guadeloupe	LR Mondiale	Protection	Endémisme	Statut EEE
<i>Abildgaardia ovata</i>	Cyperaceae	-	DD	NE	-	-	-
<i>Adonidia merrillii</i>	Arecaceae	-	NE	NE	-	-	-
<i>Agave caribaeicola</i>	Asparagaceae	-	NE	NE	-	Petites Antilles	x
<i>Allamanda blanchetii</i>	Apocynaceae	-	NE	NE	-	-	-
<i>Allamanda cathartica</i>	Apocynaceae	-	NE	NE	-	-	-
<i>Aloe vera</i>	Asphodelaceae	-	NE	NE	-	-	-
<i>Annona squamosa</i>	Annonaceae	Pomme cannelle	LC	NE	-	-	-
<i>Anthurium grandifolium</i>	Araceae	-	LC	NE	-	-	-
<i>Arachnis flos-aeris</i>	Orchidaceae	-	NE	NE	-	-	-
<i>Artocarpus altilis</i>	Moraceae	Arbre à pain	NE	NE	-	-	-
<i>Asparagus setaceus</i>	Asparagaceae	-	NE	NE	-	-	-
<i>Astraea lobata</i>	Euphorbiaceae	Gobon française	LC	NE	-	-	-
<i>Bambusa multiplex</i>	Poaceae	-	NE	NE	-	-	-
<i>Barleria lupulina</i>	Acanthaceae	-	NE	NE	-	-	-
<i>Billbergia pyramidalis</i>	Bromeliaceae	-	NE	NE	-	-	-

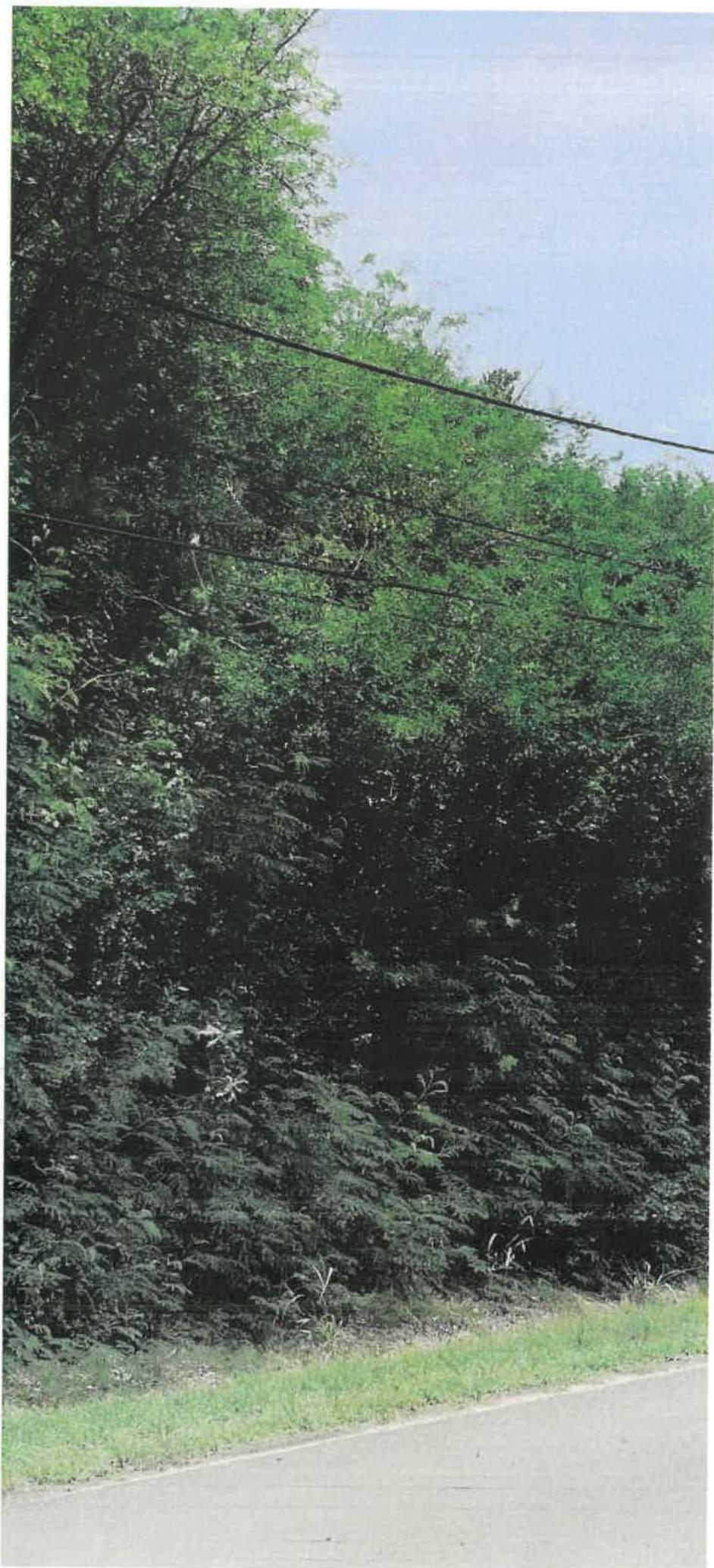
Taxon	Famille	Taxon Vernaculaire	LR Guadeloupe	LR Mondiale	Protection	Endémisme	Statut EEE
<i>Bougainvillea glabra</i>	Nyctaginaceae	Bougainvillée glabre	NE	NE	-	-	-
<i>Bouyeria succulenta</i>	Ehretiaceae	Acomat côtelette	LC	NE	-	-	-
<i>Bursera simaruba</i>	Burseraceae	Gommier rouge	LC	NE	-	-	-
<i>Caryota mitis</i>	Areaceae	-	NE	NE	-	-	-
<i>Ceiba pentandra</i>	Malvaceae	Fromager	LC	NE	-	-	-
<i>Chiococca alba</i>	Rubiaceae	-	LC	NE	-	-	-
<i>Chrysopogon zizanioides</i>	Poaceae	-	NE	NE	-	-	-
<i>Cissus verticillata</i>	Vitaceae	Liane à chasseurs, Liane à eau	LC	NE	-	-	-
<i>Citharexylum spinosum</i>	Verbenaceae	Bois carré, Bois de fer blanc	LC	NE	-	-	-
<i>Coccothrinax barbadensis</i>	Areaceae	Latanier, Palmier à balai	NT	NE	-	Iles des Caraïbes	x
<i>Cocos nucifera</i>	Areaceae	Cocotier	NE	NE	-	-	-
<i>Corchorus siliquosus</i>	Malvaceae	Balais savane	LC	NE	-	-	-
<i>Cordia nesophila</i>	Cordiaceae	-	LC	NE	-	Petites Antilles	x
<i>Crescentia cujete</i>	Bignoniaceae	Calebassier	NE	NE	-	-	-
<i>Crossopetalum rhacoma</i>	Celastraceae	Ti-bonbon	LC	NE	-	-	x
<i>Crotalaria retusa</i>	Fabaceae	-	NE	NE	-	-	-
<i>Cycas revoluta</i>	Cycadaceae	Cycas	NE	NE	-	-	-
<i>Cynophalla flexuosa</i>	Capparaceae	-	LC	LC	-	-	-
<i>Delonix regia</i>	Fabaceae	Flamboyant	NE	NE	-	-	-
<i>Desmodium incanum</i>	Fabaceae	-	LC	NE	-	-	-
<i>Ditaxis polygama</i>	Euphorbiaceae	Bois d'argent	LC	NE	-	-	-

Taxon	Famille	Taxon Vernaculaire	LR Guadeloupe	LP Mondiale	Protection	Endémisme	Statut EEE
<i>Dolichandra unguis-cati</i>	Blignoniaceae	Griffe à chat	LC	NE	-	-	-
<i>Dracaena fragrans</i>	Asparagaceae	Dracaena, Dragonnier	NE	NE	-	-	-
<i>Dracaena hyacinthoides</i>	Asparagaceae	-	NE	NE	-	-	-
<i>Dypsis lutescens</i>	Arecaceae	Palmer multipliant	NE	NE	-	-	-
<i>Eleusine indica</i>	Poaceae	Éleusine des Indes	NE	NE	-	-	-
<i>Erythroxylum havanense</i>	Erythroxylaceae	-	LC	NE	-	-	-
<i>Eugenia monticola</i>	Myrtaceae	-	LC	NE	-	-	-
<i>Eumachia microdon</i>	Rubiaceae	-	LC	NE	-	-	-
<i>Euphorbia heterophylla</i>	Euphorbiaceae	-	LC	NE	-	-	-
<i>Euphorbia prostrata</i>	Euphorbiaceae	Euphorbe prostrée	LC	NE	-	-	-
<i>Euphorbia tirucalli</i>	Euphorbiaceae	-	NE	NE	-	-	-
<i>Euphorbia tithymaloides</i>	Euphorbiaceae	-	LC	NE	-	-	-
<i>Evolvulus nummularius</i>	Convolvulaceae	Petite véronique,	LC	NE	-	-	-
<i>Ficus citrifolia</i>	Moraceae	-	LC	NE	-	-	-
<i>Ficus pumila</i>	Moraceae	-	NE	NE	-	-	-
<i>Furcraea tuberosa</i>	Asparagaceae	-	LC	NE	-	Petites Antilles	x
<i>Guettarda scabra</i>	Rubiaceae	-	LC	LC	-	-	-
<i>Haematoxylum campechianum</i>	Fabaceae	-	DD	NE	-	-	-
<i>Heteropterys purpurea</i>	Malpighiaceae	Liane caraïbe	LC	NE	-	-	-
<i>Hibiscus rosa-sinensis</i>	Malvaceae	Hibiscus	NE	NE	-	-	-
<i>Ipomoea obscura</i>	Convolvulaceae	-	DD	NE	-	-	-

Taxon	Famille	Taxon Vernaculaire	LR Guadeloupe	LR Mondiale	Protection	Endémisme	Statut EEE
<i>Ixora chinensis</i>	Rubiaceae	Ixora	NE	NE	-	-	-
<i>Jacquinia arborea</i>	Primulaceae	-	-	-	-	-	-
<i>Lantana involucrata</i>	Verbenaceae	-	LC	NE	-	-	-
<i>Leucaena leucocephala</i>	Fabaceae	Monval, Tamarin bâtard, Macata	LC	NE	-	-	-
<i>Mangifera indica</i>	Anacardiaceae	Manguier, Mangue (fruit)	NE	NE	-	-	-
<i>Manilkara zapota</i>	Sapotaceae	Sapotillier	NE	NE	-	-	-
<i>Melicoccus bijugatus</i>	Sapindaceae	Quenettier, Quenette (fruit)	NE	NE	-	-	-
<i>Melochia pyramidata</i>	Malvaceae	-	LC	NE	-	-	-
<i>Microsorium scolopendria</i>	Polypodiaceae	-	NE	NE	-	-	-
<i>Morinda citrifolia</i>	Rubiaceae	Nono, Pomme-chien, Morindier	NE	NE	-	-	-
<i>Passiflora laurifolia</i>	Passifloraceae	-	LC	NE	-	-	-
<i>Pimenta racemosa</i>	Myrtaceae	-	LC	NE	-	-	-
<i>Piscidia carthagenensis</i>	Fabaceae	Bois enivrant	LC	NE	-	-	-
<i>Pisonia fragrans</i>	Nyctaginaceae	Mapou blanc	LC	NE	-	-	-
<i>Pisonia subcordata</i>	Nyctaginaceae	Mapou blanc	LC	NE	-	-	-
<i>Pithecellobium unguis-cati</i>	Fabaceae	Griffe chat, Tendre à caillou rivière	LC	NE	-	-	-
<i>Psidium guajava</i>	Myrtaceae	Goyavier	NE	NE	-	-	-
<i>Quadrella indica</i>	Capparaceae	-	LC	NE	-	-	-
<i>Randia aculeata</i>	Rubiaceae	-	LC	NE	-	-	-
<i>Rauvolfia viridis</i>	Apocynaceae	Bois lait petite feuille, Calumet	LC	NE	-	-	-
<i>Ricinus communis</i>	Euphorbiaceae	Ricin	NE	NE	-	-	-
<i>Schaefferia frutescens</i>	Celastraceae	-	NT	NE	-	-	-
<i>Scleria lithosperma</i>	Cyperaceae	-	LC	NE	-	-	-

Taxon	Famille	Taxon Vernaculaire	LR Guadeloupe	LR Mondiale	Protection	Endémisme	Statut EEE
<i>Senna occidentalis</i>	Fabaceae	Herbe puant	LC	NE	-	-	-
<i>Sideroxylon obovatum</i>	Sapotaceae	-	VU	NE	-	-	-
<i>Sideroxylon salicifolium</i>	Sapotaceae	-	LC	NE	-	-	-
<i>Solanum bahamense</i>	Solanaceae	-	LC	NE	-	-	-
<i>Stachytarpheta jamaicensis</i>	Verbenaceae	Verveine queue de rat, Verveine caraïbe	LC	NE	-	-	-
<i>Swietenia macrophylla</i>	Meliaceae	-	NE	VU	-	-	-
<i>Swietenia mahagoni</i>	Meliaceae	-	DD	NE	-	-	-
<i>Tamarindus indica</i>	Fabaceae	-	NE	NE	-	-	-
<i>Tecoma stans</i>	Bignoniaceae	-	LC	NE	-	-	-
<i>Teramnus labialis</i>	Fabaceae	Pois enivrant	LC	NE	-	-	-
<i>Terminalia catappa</i>	Combretaceae	-	NE	NE	-	-	-
<i>Tradescantia spathacea</i>	Commelinaceae	-	DD	NE	-	-	-
<i>Triphasia trifolia</i>	Rutaceae	-	NE	NE	-	-	-
<i>Turnera ulmifolia</i>	Passifloraceae	-	NE	NE	-	-	-
<i>Megathyrsus maximus</i>	Poaceae	-	NE	NE	-	-	-
<i>Vachellia farnesiana</i>	Fabaceae	Mimosa de Farnèse, Cassie	NE	NE	-	-	-
<i>Zanthoxylum caribaeum</i>	Rutaceae	-	LC	NE	-	-	-
<i>Ziziphus mauritiana</i>	Rhamnaceae	-	NE	NE	-	-	-

Légende : - LR = Liste Rouge ; - PN = Protection Nationale ; - PR = Protection Régionale ; - LR = Liste Rouge ; Statuts de conservation : - CR = en Danger Critique d'extinction ; - EN = En Danger ; - VU = Vulnérable ; - NT = Quasi-Ménacé ; - LC = Préoccupation mineure ; - DD = Données insuffisantes ; - EEE = Espèce Exotique Envahissante ; - EE = Espèce Exotique



Biotope Siège Social
22, boulevard Maréchal Foch
B.P. 58
34140 MÉZE
Tél. : +33 (0)4 67 18 46 20
www.biotope.fr



biotope

